

## **COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

**(version corrigée point 3 page 5 suite à l'assemblée générale du 14 octobre 2010)**

L'an deux mille dix, le 24 juin à dix-huit heures, a eu lieu à la Salle Polyvalente de Neuilly le Réal, l'Assemblée Générale du SICTOM NORD-ALLIER, suite à une convocation faite par Monsieur René GIRAUD, Président.

**ETAIENT PRESENTS** : M. LARTIGAU, M. FAYE, M. LAROCHE, M. GIRAUD, M. ROGUE, Mme GIRAUD-TISSIER, M. BAYON, M. MARTIN R, Mme TORTEL, M. RIBIER, M. BORDE M, M. DEGRANGE, M. PRUGNAUD N, M. CHARMETANT, Mme DE BREUVAND, Mme LEGRAND, Mme DEMURE, M. TOURRET C, Mme DE CHACATON, M. DUPUIS, M. JACQUELIN, M. MARGELIDON, M. GUYET, M. TOURRET G, M. CHAVIGNON, Mme DAMERT, Mme GAULMIN, M. CABANNE, M. RAMAGE, M. LABUSSIÈRE, M. DESMYTTER, Mme POUGET, M. GENILLON, Mme PETIOT I, M. NOEL, Mme VIRMOUX, M. BOUILLON, M. PERISSE, M. FIZZAROTTI, Mme PERRIN M, M. COLLIN, M. SPEISSER, M. DESMOULES, M. PAUTONIER, M. SOUFFERANT, M. CHATELIER, M. SELLOT, M. LALOUE, Mme GLENAT, M. JEANTON, M. DUPONT, Mme BOUQUET DES CHAUX, M. LAFAY, M. PETIOT, M. DURET, Mme VOISIN, M. TUREAU, Mme DEVEAU, Mme PATUREAU, M. LABONNE, M. MICOULIN, M. BRUN, M. RENAUD, M. BARDET L, Mme NOIZETTE, M. DIFFER, Mme CHARNET, M. ZION, M. OLIVIER, M. MARTIN P, Mme GERARD, M. NAUX, Mme CATINOT, M. LACROIX, M. VERDELET J-C, Mme BASILE.

**ETAIENT EXCUSES** : M. VERNISSE, M. BOUDOT, Mme MARSONI, Mme DOURLENS, M. PARNIERE, M. PLACE, M. LABILLE, M. HOUX, Mme RABOUTOT, M. MARIDET, M. BLANC, M. GAUDRAT, M. PROTAT, M. LAFORET, M. ERAUD, Mme BETIAUX, M. CARLES, M. CHARRIER, M. DEVENE, M. LEVASSEUR, Mme TARDIF, M. DENIZOT, M. SIMON, M. CHAMBEFORT, M. TALON, M. SOTEAU, M. ERAUD.

**AVAIENT DONNE POUVOIR** : M. PARNIERE à M. CABANNE, M. DENIZOT à M. LARTIGAU, M. BOUDOT à M. LALOUE, Mme TARDIF à M. CHAVIGNON, M. LEVASSEUR à Mme DE BREUVAND, M. PLACE à Mme LEGRAND, M. DEVENE à M. RENAUD, M. SIMON à M. LAROCHE.

**En cours de réunion** : M. PETIOT à M. LAFAY, Mme DEMURE à M. MARGELIDON, M. LAROCHE à M. DEGRANGE.

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION** : M. LORREN de la Trésorerie Principale, M. BOURGUIGNON, Mme DARBELET J, Mlle BONILLO, M. JACOB, Mme DARBELET E, Mme VEVRE du SICTOM Nord Allier.

**Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer.**

# **TABLE DES MATIERES**

**1 – APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 4 MARS 2010**

**2 – RAPPORTS ANNUELS – ANNEE 2009**

**3 – I.S.D.N.D DE CHEZY – PROJET D'OPTIMISATION DE L'EXPLOITATION (AUGMENTATION DU VOLUME PAR REHAUSSE ET VALORISATION DES BIOGAZ ) : PROJET D'AVENANT N° 5 AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC (D.S.P)**

**4 – DECISIONS MODIFICATIVES N°1**

- Budget principal
- Budget collecte sélective
- Budget CSDU

**5 – ACQUISITION DE SACS JAUNES : PROGRAMME 2011-2012-2013**

**6 – ACQUISITION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS**

**7 – CONVENTION SICTOM NORD ALLIER / SIROM DE LURCY LEVIS – REVERSEMENT DES SOUTIENS OCAD3E**

**8 – PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS : ACCORD CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'ADEME**

**9 – TABLEAU DES EFFECTIFS**

**10 – INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT**

**11 – INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU**

**12 – INFORMATIONS DIVERSES**

**13 – QUESTIONS DIVERSES**

*Après avoir remercié les délégués de leur présence, Monsieur le Président énonce les délégués excusés et les pouvoirs. Le quorum est atteint.*

*Monsieur GIRAUD remercie également Monsieur LORREN de la trésorerie municipale ainsi que Monsieur DUPONT de la société COVED pour leur présence.*

*Avant d'ouvrir la séance, Monsieur GIRAUD présente à l'assemblée Fabien JACOB, nouveau responsable du service collecte depuis le 6 avril 2010.*

## **1 – APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 4 MARS 2010**

Monsieur le Président rappelle qu'il a transmis pour information le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale du 4 mars 2010.

Il demande aux délégués si ce compte-rendu appelle des réserves ou des observations.

Ce compte-rendu est approuvé.

Les délégués procéderont à la signature du registre des délibérations.

## **2 – RAPPORTS ANNUELS – ANNEE 2009**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que :

- ◆ le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2009 réalisé par le SICTOM Nord Allier conformément au décret 2000-404 du 11 mai 2000,
- ◆ son annexe, le rapport annuel d'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Chézy, remis par le délégataire COVED,
- ◆ son annexe, le rapport annuel d'exploitation du centre de tri, remis par le prestataire COVED.

ont été transmis à l'ensemble des délégués.

*Après avoir présenté les faits significatifs du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2009, Monsieur GIRAUD remercie les agents qui ont réalisé ce document et informe l'assemblée qu'il sera mis en ligne sur le site internet du SICTOM Nord Allier après l'Assemblée.*

*Monsieur DUPONT, de la Société COVED présente les éléments principaux du rapport annuel d'exploitation de l'ISDND de Chézy.*

*Monsieur GIRAUD précise que suite à la présentation de l'ensemble des rapports aux membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 4 juin 2010, un additif a été rajouté en dernière page du rapport relatif à l'ISDND.*

*Ensuite, Monsieur DUPONT présente les éléments principaux du rapport annuel d'exploitation du centre de tri.*

*Monsieur DEGRANGE demande si le problème des nuisances olfactives signalées à l'ISDND de Chézy est réglé. Il s'interroge également si un plan d'action est mis en place pour pallier cette gêne.*

*Monsieur DUPONT informe l'assemblée que les odeurs provenaient des apports de boues de station d'épuration. A ce jour, l'ISDND n'accepte plus ces déchets.*

*Un réseau de nez a par ailleurs été mis en place et plusieurs actions ont été menées pour quantifier les odeurs.*

*Monsieur ROSIER de l'Association « Pommay Brûlé » prend la parole.*

*Monsieur GIRAUD l'interrompt et rappelle à Monsieur ROSIER qu'il n'est présent à l'assemblée générale qu'en tant qu'invité. Il rappelle qu'une assemblée générale est le lieu d'expression des délégués. De plus, il précise que Monsieur ROSIER a pu s'exprimer à la réunion de Commission Consultative des Services Publics Locaux à laquelle il a assisté.*

L'Assemblée prend acte de ces rapports qui seront transmis aux collectivités adhérentes.

## **3 – I.S.D.N.D DE CHEZY – PROJET D'OPTIMISATION DE L'EXPLOITATION (augmentation du volume par rehausse et valorisation des biogaz) : PROJET D'AVENANT N° 5 AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC (D.S.P)**

Afin d'assurer la continuité du service public entre la fin de vie de l'I.S.D.N.D (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) actuelle d'une part, et de mener à bien la réflexion engagée début 2010 en matière de valorisation énergétique du biogaz d'autre part, Monsieur le Président propose au comité syndical de débattre du projet d'avenant au contrat de D.S.P avec la société COVED qui consiste en :

- Une optimisation du site par :
  - ✗ l'augmentation du volume à enfouir (et donc de la durée de vie de l'I.S.D.N.D jusqu'en 2015) sans pour cela dépasser la capacité administrative,
  - ✗ la mise en place d'un captage de biogaz à l'avancement,
  - ✗ la mise en place d'améliorations en matière d'exploitation (odeurs, sécurité incendie,...).
- Une valorisation énergétique du biogaz avec vente d'électricité et cogénération qui permettra une réduction de T.G.A.P de l'ordre de 180 000 €/ an sur les cinq prochaines années.

Ces deux points sont réalisables par l'intermédiaire d'un avenant concessif au contrat de D.S.P daté du 12 décembre 2001, et qui se termine le 31 décembre 2011.

*Après avoir exposé l'historique de ce projet, Monsieur le Président rappelle son souhait depuis son élection à la Présidence de travailler sur le sujet de la valorisation des biogaz.*

*En 2009 la Société COVED a proposé au Président une visite d'une installation de valorisation énergétique du biogaz avec cogénération (valorisation électrique et thermique pour l'évaporation des lixiviats). Le Président du SICTOM Nord Allier, le Président du SIEGA (Syndicat Intercommunal d'Electricité et Gaz de l'Allier) et deux de leurs collaborateurs ont aussi visité le site de Roussas dans la Drôme le 20 janvier 2010.*

*Lors de contacts avec les services de la Préfecture de l'Allier, de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et des Douanes, les questions techniques et réglementaires ont été évoquées.*

*Le bureau syndical, réuni spécifiquement le 17 mai 2010, a validé à la majorité des membres présents la poursuite de l'instruction du projet. Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, lors d'une rencontre le 2 juin 2010 avec Monsieur GIRAUD a émis un avis favorable pour la poursuite du projet.*

*A ce jour, il reste des points à discuter.*

*Monsieur le Président rappelle que la DSP se termine le 31 décembre 2011 et explique que la solution de l'avenant concessif prévue au Code Général des Collectivités Territoriales pourrait être utilisée.*

*Il explique que :*

- le SICTOM Nord Allier resterait titulaire de l'arrêté préfectoral d'exploiter,
- qu'il prendrait en charge les frais relatifs à la constitution du Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE) pour un montant de 80 000 € HT,
- que l'installation de valorisation énergétique permettrait à la collectivité de bénéficier d'une modulation à la baisse de la TGAP de 8 €/t (en moyenne sur 5 ans) soit environ 1 400 000 € pour les 5ans,
- que le délégataire exploitant porterait l'investissement de la totalité des améliorations qui s'élèverait à 400 000 € HT répartis ainsi : 250 000 € HT pour l'amélioration du captage du biogaz (fourniture et installation des réseaux et travaux de rehausse des puits de captage) et 150 000 € HT pour l'environnement (système de brumisation destructeur d'odeur, couverture en charbon actif sur zone d'exploitation, couvertures provisoires en géo-membrane sur les surfaces non exploitées, filtres, système préventif de lutte contre l'incendie),
- que le délégataire percevrait l'intégralité des recettes de la vente d'électricité produite ainsi que la prime de cogénération. Environ 7 % du montant de ces recettes seraient versés par le délégataire au SICTOM Nord Allier.
- que, à la fin de l'avenant concessif, la Société Coved transférerait le contrat EDF à la collectivité. Le SICTOM Nord Allier rembourserait la part non amortie de l'investissement (1 million d'€) au délégataire et percevrait toutes les recettes. Il pourrait confier, après consultation, l'exploitation des installations à un tiers ou l'assurer lui-même.

*Monsieur GIRAUD ajoute que la collectivité prendrait des risques partagés, l'équilibre financier sur 5 ans étant assuré. Le coût de traitement des déchets sur l'ISDND actuellement inférieur aux coûts pratiqués au niveau national pourrait être maintenu sur 5 ans.*

*Monsieur LALOUE précise qu'il n'a pas partagé l'avis de la majorité du bureau, et qu'il est d'accord sur les objectifs mais pas sur la façon de réaliser le projet.*

*Il évoque que le dossier de la valorisation du biogaz pourrait être dissocié de l'avenant concessif et que la valorisation du biogaz pourrait être faite par une mise en concurrence, à l'instar d'autres collectivités qui ont ainsi obtenu des avantages supérieurs à ceux proposés par la Société Coved (10 % au lieu de 7 %).*

*L'avenant concessif permettrait au délégataire de pouvoir continuer de stocker 65 000 t/an de déchets encore plusieurs années.*

*Il ajoute que la manière dont la négociation a lieu montre que le partenariat n'existe pas et que le risque sera plus porté par le SICTOM Nord Allier.*

*Sur la question des pénalités, Coved voudrait mettre en place des pénalités pour le SICTOM Nord Allier dans le cas où le tonnage apporté serait inférieur à 35 000 t (base de calcul de l'investissement), ce qui est contraire avec l'esprit du Grenelle de l'environnement et l'engagement de la collectivité dans le plan de prévention.*

*Monsieur GIRAUD ajoute que la valorisation du biogaz est liée à l'augmentation de la capacité du site et que le SICTOM Nord Allier n'avait pas prévu ce point. Il précise que l'arrêté préfectoral mentionnant la capacité à 65 000 t est valable jusqu'en 2018.*

*Monsieur LALOUE répond que ce n'est pas parce que l'arrêté préfectoral autorise 65 000 t qu'il faut les enfouir, actuellement moins de tonnes sont enfouies pour compenser des dépassements qui ont été constatés pendant plusieurs années.*

*Monsieur DEGRANGE s'interroge sur les coûts d'entretien à partir de 2015, date à laquelle le SICTOM Nord Allier devra payer 1 Million d'€ pour devenir propriétaire des investissements. Il faudrait travailler sur les conditions de sortie.*

*Monsieur GIRAUD répond que les recettes électriques seraient de 640 000 €, tandis que les charges (maintenances, personnel, frais de structure, amortissement) seraient de 500 000 € ; la recette serait donc supérieure à 100 000 €/ an. Le prestataire choisi par Coved aurait la possibilité de continuer avec le SICTOM Nord Allier ou pas.*

Monsieur TOURRET demande la durée d'amortissement de ce type de matériel.

Monsieur GIRAUD explique que le plus gros équipement est le moteur, d'environ 1 Million d'€ amorti sur 15 ans (durée du contrat).

Monsieur le Président précise que tant que Coved n'a rien signé avec la collectivité, aucune démarche auprès d'ERDF ne sera faite.

Monsieur CABANNE précise qu'il ne partageait pas l'avis de la majorité du bureau. Il ne remet pas en cause l'objectif mais ne comprend pas le choix d'un prestataire sans que la collectivité ne dispose d'une comparaison. Il évoque que l'investissement étant important, il serait opportun de prendre son temps. La négociation serait plus facile si le SICTOM Nord Allier avait des comparaisons.

Monsieur CABANNE propose de demander conseil au SIEGA sur la récupération du biogaz.

Monsieur GIRAUD explique qu'il n'y a pas de consultation car la valorisation du biogaz est liée à l'augmentation de la capacité du site. Les coûts de traitement actuel risquent de doubler avec une nouvelle mise en concurrence ou en régie.

Monsieur CABANNE rappelle qu'aucune étude n'a été réalisée sur le mode d'exploitation.

Monsieur GIRAUD informe que l'objectif de ce projet est de faire bénéficier la collectivité de la modulation de la TGAP.

Monsieur LALOUE précise que cette dernière serait également obtenue avec un autre prestataire.

Monsieur GUYET constate que la TGAP est en augmentation considérable. La certification ISO 14001 dont le site bénéficie avec Coved n'est pas garantie avec tous les prestataires, ce qui risque d'entraîner une augmentation de la TGAP à la fin du contrat de DSP. Les délais auxquels sont soumises les collectivités font que l'avenant concessif à un avantage de délai de mise en place, le processus de mise en concurrence étant long.

Monsieur LALOUE précise que si l'avenant concessif n'est pas signé avant le 30 juin 2010, Coved ne s'engage pas. Il doute sur un démarrage des installations au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Monsieur CHARMETANT ajoute qu'aujourd'hui la collectivité perd 400 m<sup>3</sup> de gaz/heure. Le SICTOM Nord Allier ne doit pas lier le contrat avec la Société Coved aux 35 000 t / an : on ne peut pas pénaliser l'effort fait par les ménages pour diminuer les tonnages par le paiement d'une pénalité à Coved.

Monsieur GIRAUD explique que Coved demande que la répartition des 400 000 € ne soit pas fixée à 2,29 € / t mais qu'elle augmente, si le SICTOM Nord Allier apporte moins de 35 000 t. Il précise que les 400 000 € ne sont actuellement pas répartis sur tous les tonnages entrants mais seulement sur les tonnages du SICTOM Nord Allier.

Monsieur CHARMETANT voit une contradiction avec les efforts acquis notamment en ce qui concerne le compostage individuel.

Monsieur LARTIGAU précise que la TGAP est un moyen contraignant pour faire baisser l'enfouissement des déchets valorisables. Le Grenelle de l'Environnement pousse à produire moins de déchets. Il faudra traiter le biogaz de façon certaine mais le retour proposé par la Société Coved, au départ de 2,5 % des ventes d'électricité et même de 7 % maintenant est anormal compte tenu que le SICTOM Nord Allier fournit le gaz gratuitement. Monsieur LARTIGAU propose de réaliser un cahier des charges pour une mise en concurrence.

Monsieur DESMYTTER informe l'assemblée que la Communauté de Communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise a gagné 20 % dans une mise en concurrence dans le cadre d'une valorisation photovoltaïque. Etant dans une société d'économie de marché, il propose une mise en concurrence du projet abordé afin d'obtenir plus d'informations. Il est nécessaire de ne pas se précipiter dans ce dossier.

Monsieur DEGRANGE demande que soit précisé clairement l'objet du vote.

Monsieur GIRAUD explique que le comité syndical doit voter aujourd'hui la poursuite des négociations.

Monsieur FIZZAROTTI demande, au vu des 4 000 000 € reçus par la Société Coved (1 200 000 € versés par le SICTOM Nord Allier à la fin de l'avenant et 5 ans de ventes d'électricité de 650 000 €), si les dépenses sont justifiées.

« Monsieur FIZZAROTTI fait remarquer que le bilan de l'opération sur 5 ans dégage une confortable marge brute pour COVED de 2 millions d'euros. Il y a donc matière à négocier âprement avec COVED, les revenus donnés au SICTOM Nord Allier voire d'engager la discussion avec d'autres partenaires et les mettre en concurrence ».

Madame LEGRAND s'interroge sur le risque de ne pas rehausser le site et sur le devenir des déchets.

Monsieur GIRAUD répond qu'en l'état actuel de la négociation de l'avenant, si le pourcentage de valorisation du biogaz n'est pas atteint, une pénalité de 50 % de la modulation de la TGAP serait appliquée. La Société Coved doit prendre le risque que le tonnage apporté par le SICTOM Nord Allier soit inférieur à 35 000 t / an, si le tonnage est supérieur, la rémunération de 2,29 € HT par tonne de déchets stockés est maintenue.

M. GIRAUD informe qu'un mini débat s'est déroulé lors de la commission de Délégation de Service Publique (DSP) qui s'est réunie avant cette assemblée. Aujourd'hui, le comité syndical doit voter la poursuite de la négociation avec la Société Coved. Si la majorité est obtenue, une nouvelle assemblée générale aura lieu début juillet pour autoriser le Président à signer le contrat. Le DDAE devra être présenté au SICTOM Nord Allier le 14 août 2010, les détails techniques pourront suivre.

Monsieur BRUN demande si EDF s'engage auprès de Coved.

Monsieur GIRAUD répond qu'EDF s'engage pour un contrat de 15 ans sur le prix d'achat de l'électricité.

Monsieur MARTIN précise qu'actuellement aucune étude n'a été réalisée et demande la quantité produite.

Monsieur BOURGUIGNON précise que la puissance du moteur serait de 750 kw.

Monsieur GIRAUD informe l'assemblée que si le vote n'obtient pas la majorité, les délégués ne devront pas être surpris par la hausse de TGAP lors du prochain budget.

Monsieur DESMYTTER demande si le vote n'obtient pas la majorité, si une mise en concurrence peut être envisagée.

Monsieur GIRAUD répond que oui, le vote porte sur la poursuite des négociations ou non.

Monsieur le Président propose aux délégués de se prononcer sur la poursuite de la négociation avec la Société COVED.

Les résultats obtenus sont :

- pour : 31 voix  
- contre : 38 voix  
- abstentions : 9 voix

#### **A la majorité, le Comité Syndical :**

⇒ **DECIDE** de ne pas poursuivre la négociation avec la Société COVED, négociation préalable à la signature de l'avenant concessif tel que proposé.

Monsieur GIRAUD informe que les membres du bureau syndical étudieront une solution lors d'une prochaine réunion, l'assemblée générale en sera informée ensuite.

### **4 – DECISIONS MODIFICATIVES N° 1**

Monsieur LALOUE présente les écritures budgétaires suivantes :

#### ➤ **Budget principal :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants,  
VU la délibération du Comité Syndical en date du 4 mars 2010 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,  
CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant sur le tableau ci-après, pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables liées à l'activité du syndicat.

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

#### **Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

⇒ **ADOpte** les décisions modificatives telles que présentées dans les tableaux ci-après :

<b>Fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>		
	70611	Redevance spéciale	- 489 900
	70612	Redevance spéciale	+ 454 900
	70688	Prestations de services	+ 35 000
			<b>0</b>

#### ➤ **Budget collecte sélective :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants,  
VU la délibération du Comité Syndical en date du 4 mars 2010 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,  
CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant sur le tableau ci-après, pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables liées à l'activité du syndicat.  
AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

⇒ **ADOPTE** les décisions modificatives telles que présentées dans les tableaux ci-après :

<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses	Recettes		
	70611	Redevance spéciale	- 91 900
	70612	Redevance spéciale	+ 91 900
			<b>0</b>

➤ Budget CSDU :

*Au vu de la décision du point 3, ce point est retiré de l'ordre du jour.*

### **5 – ACQUISITION DE SACS JAUNES : PROGRAMME 2011-2012-2013**

Dans la continuité de la dotation des sacs pour la pratique du tri sélectif par les habitants des villes concernées, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de l'autoriser à lancer une consultation conformément au Code de Marchés Publics avec pour objectif la signature d'un marché à bons de commande pour les années 2011-2012-2013.

L'estimation de la dépense sur 3 années budgétaires est de 120 000 € H.T.

**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

⇒ **AUTORISE** son Président à lancer une consultation pour l'acquisition de ces sacs, conformément au Code de Marchés Publics.

### **6 – ACQUISITION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, et de toutes les actions à mener en matière de développement durable, le SICTOM Nord Allier a retenu notamment une opération d'encouragement à la réduction des déchets à la source via le développement du compostage individuel.

Afin de poursuivre le programme de distribution débuté en 2009, Monsieur le Président propose au comité syndical de l'autoriser à lancer une consultation conformément au Code des Marchés Publics avec pour objectif la signature d'un marché à bons de commande pour les années 2011 et 2012.

L'estimation totale sur les deux exercices budgétaires est de 90 000 € T.T.C

**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

➔ **AUTORISE** le Président à lancer une consultation pour l'acquisition de composteurs individuels conformément au Code des Marchés Publics,

➔ **AUTORISE** le Président à solliciter toutes subventions possibles,

### **7 – CONVENTION SICTOM NORD ALLIER / SIROM DE LURCY LEVIS – REVERSEMENT DES SOUTIENS OCAD3E**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que :

- le 20 octobre 2006, a été signée une convention par laquelle le SIROM de Lurcy-Lévis a délégué au SICTOM Nord Allier la mission d'enlèvement et de transport des caissons chargés de matériaux triés par l'habitant provenant de la déchetterie de Lurcy-Lévis, y compris les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE),
- une convention en date du 12 mars 2007, a été signée entre OCAD3E (société ayant reçu l'agrément ministériel) et le SICTOM Nord Allier. Cette convention spécifie, notamment :
  - les conditions de collecte des DEEE en déchetteries, le SICTOM Nord Allier ayant délégué à l'éco-organisme désigné par OCAD3E la mission de collecte des DEEE.
  - les modalités de versement des compensations financières.

Monsieur le Président propose au comité syndical de l'autoriser à signer, avec le SIROM de Lurcy-Lévis, le projet de convention (joint en annexe) relatif au reversement des soutiens OCAD3E pour la part revenant à ce syndicat.

**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

⇒ **ACCEPTE** la convention telle que proposée,

⇒ **AUTORISE** son Président à signer la dite convention.

**8 – PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS : ACCORD CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'ADEME**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, il est prévu la mise en application de **plans** départementaux de prévention des déchets, qui se déclinent en **programmes** locaux de prévention des déchets entre l'ADEME et les structures ayant la compétence en matière d'élimination des déchets.

Ce programme permet de détailler les objectifs de prévention des déchets d'une part, et de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre d'autre part.

L'objectif principal de ces dispositifs est une diminution en poids des quantités de déchets de 7 % sur 5 ans.

Pour parvenir à ce résultat, l'ADEME a été mandatée pour utiliser les fonds provenant de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P) et ainsi, venir en soutien aux collectivités volontaires pour s'engager dans un programme local de prévention. L'incidence financière annuelle annoncée est une aide forfaitaire à l'habitant de 1 € / habitant correspondant à 50 % des dépenses estimées pour une telle opération.

Les collectivités volontaires peuvent signer un accord-cadre de partenariat, d'une durée de 5 ans avec l'ADEME. Celui-ci se déclinera chaque année par une convention annuelle d'application : la première année, l'objectif sera notamment l'établissement du programme de prévention et la définition d'indicateurs de suivi.

Monsieur le Président proposera au comité syndical que le SICTOM Nord Allier soit candidat à la démarche ADEME dès le 2<sup>ème</sup> semestre 2010.

*Monsieur GIRAUD précise qu'un agent du SICTOM Nord Allier travaille uniquement sur ce projet.*

**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

⇒ **ACCEPTE** l'inscription du SICTOM Nord Allier au dispositif de soutien de l'ADEME intitulé « plan et programmes de prévention des déchets »,

⇒ **AUTORISE** le Président à développer et mettre en œuvre, sur le territoire du SICTOM Nord Allier, un programme de prévention des déchets conforme au référentiel ADEME,

⇒ **AUTORISE** le Président à signer l'accord-cadre de partenariat avec l'ADEME,

⇒ **DESIGNE** comme élue référente, Madame PATUREAU Catherine.

**9 – TABLEAU DES EFFECTIFS**

En raison des évolutions de carrière et des mouvements de personnel, Monsieur le Président propose d'adopter le tableau des effectifs suivant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 :

➤ **TITULAIRES ET STAGIAIRES :**

**Secteur Administratif :**

Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires actuels	Effectifs pourvus	Modifications à prévoir
Attaché	A	2	1	
Secrétaire de Mairie	A	1	1	
Rédacteur	B	3	0	
Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> Classe	C	2	2	+ 2
Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe	C	8	7	+ 1
<b>TOTAL</b>		<b>16</b>	<b>11</b>	<b>+ 3</b>

**Secteur Animation :**

Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires actuels	Effectifs pourvus	Modifications à prévoir
Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	C	5	1	
<b>TOTAL</b>		<b>6</b>	<b>2</b>	

**Secteur Technique :**

Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires actuels	Effectifs pourvus	Modifications à prévoir
Ingénieur en chef de classe normale	A	1	0	
Ingénieur Principal Territorial	A	1	1	
Technicien supérieur principal	B	1	1	
Technicien supérieur territorial	B	2	0	- 1
Contrôleur de travaux	B	1	0	
Agent de maîtrise principal	C	1	1	
Agent de maîtrise	C	4	2	
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	6	6	+ 1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	26	24	+ 3
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	C	21	15	
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	C	38	31	
<b>TOTAL</b>		<b>102</b>	<b>81</b>	<b>+ 3</b>

		<b>124</b>	<b>94</b>	<b>+ 6</b>
--	--	------------	-----------	------------

➤ **AGENTS NON TITULAIRES :**

Technicien supérieur	1
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	2
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	24
C.A.E	6
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :

⇒ **APPROUVE** le tableau des effectifs tel que présenté.

**10 – INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT**

*Commentaires faits par Monsieur BORDE*

- Marchés publics

Procédure	Objet	Date de Notification	Titulaire	Montant du Marché € H.T	Estimations € H.T
<b>Marchés de FOURNITURES</b>					
PA	Acquisition 3 tondeuses et 3 débroussailleuses	30/04/2010	THEVENIN	2 408,04 €	2 424,75 €
PA	Acquisition d'un groupe électrogène	30/04/2010	DUFOUR AD	1 600,00 €	1 672,25 €
PA	Acquisition bacs de rétention	14/05/2010	TAP France	2 423,04 €	4 180,60 €
PA	Acquisition matériels signalisation, signalétique, mâts, corbeilles, panneaux	17/05/2010	LACROIX Signalisation PLASTIC OMNIUM	6 926,18 € 3 095,00 € = 10 021,18 €	20 861,20 €
PA	Acquisition d'un photocopieur	11/05/2010	VICHY Bureau	2 490,00 €	2 508,36 €
PA	Acquisition placards vestiaires	20/05/2010	DUFOUR AD	1 190,00 €	1 254,18 €
PA	Acquisition mobilier de bureau	10/06/2010	ESPACE Bureautique VICHY Bureau	609,00 € 500,00 € = 1 109,00 €	1 170,57 €
PA	Acquisition conteneurs VERRE	11/05/2010	CITEC Environnement	2 751,00 €	3 500,00 €
PA	Acquisition 1 BOM 14 m <sup>3</sup>	25/03/2010	UGAP	118 777,60 €	259 197,32 €
PA	Acquisition châssis polybenne	25/03/2010	UGAP	95 336,38 €	
PA	Acquisition d'un véhicule utilitaire	08/06/2010	COGNET SA	12 775,00 €	
				= 226 888,98 €	
PA	Lot 1 : Matériels informatiques <i>Marché à bons de commande</i>	26/05/2010	S2Mi	Selon bordereau de prix	62 357,00 € pour 4 ans.
PA	Acquisition d'un bras de levage hydraulique pour bennes et benne sur berce équipée de grue	08/06/2010	THOMAZET Carrosserie Industrielle	28 052,00 €	-
<b>Marchés de SERVICES</b>					
MAPA	Curage et nettoyage des ouvrages du SICTOM Nord Allier sur 8 réseaux d'eaux usées et traitement des déchets	24/02/2010	SRA SAVAC	Selon bordereau de prix	40 000 € pour 2 ans
PA	Lot 2 : Maintenance du parc informatique <i>Marché à bons de commande</i>	26/05/2010	S2Mi	Selon bordereau de prix	56 939,00 € pour 4 ans.
Consultation	Prestation de lavage de bacs	09/06/2010	CITEC Environnement	15,05 € le m <sup>3</sup> (estimation pour 900 m <sup>3</sup> pour 13545,00 €)	16 722,41 €
Consultation	Contrat de maintenance des téléphones	10/05/2010	NETTEL	579,00 €	668,90 €

## 11 – INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU

Commentaires faits par Monsieur BORDE

- Marchés publics

Procédure	Objet	Date de notification	Titulaires	Montant du marché € H.T.	Estimations € H.T.
Appel d'offres ouvert	appel d'offres ouvert pour la conduite d'opération ayant pour objet un ensemble de prestations intellectuelles dans le domaine du traitement des ordures ménagères et des déchets verts et aménagements divers : construction d'un premier casier dans le cadre de l'extension du CSDU création d'une unité de stabilisation valorisation création et aménagements de plateformes de compostage des déchets verts création et aménagements de voies de dessertes des nouveaux équipements ou installations, clôtures du site et aménagements paysagers.	15/06/2010	PÖYRY	276 920,00 €	334 448,16 €

- Marché de tri : avenant n° 5 suite à la disparition d'un indice dans la formule de révision des rémunérations de l'entreprise

## 12 – INFORMATIONS DIVERSES

- *Réflexion pour le regroupement au niveau départemental du contrat Eco-Emballages : Monsieur le Président informe l'Assemblée que si un contrat unique était signé avec Eco-Emballages au niveau départemental, Eco-Emballages verserait 700 000 € en plus pour l'ensemble des syndicats.*
- *Trimag : distribution semaine 25 (du 21 au 25 juin 2010) : Monsieur le Président demande à l'assemblée que si le trimag n'a pas été reçu sur certains secteurs cette semaine-là, de le signaler au service communication le plus rapidement possible car le SICTOM Nord Allier dispose d'une semaine pour réagir auprès de la Poste.*
- *L'étrélu : Monsieur GIRAUD informe que ce document, envoyé aux délégués titulaires avec la convocation, contribue à la rédaction du bulletin municipal.*

## 13 – QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été déposée par écrit trois jours avant l'Assemblée Générale.



*Après avoir remercié la municipalité et plus particulièrement l'employé communal de Neuilly le Réal pour l'installation de la salle polyvalente, Monsieur le Président invite les élus à procéder à la signature du registre des délibérations.*

*Monsieur GIRAUD souhaite de bonnes vacances à toutes et tous.*

*La séance est levée à 20h10.*

Fait à Chézy, le 5 août 2010  
Le Président,  
René GIRAUD